

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de l'OURTHE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- aide** Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège
- AIVE** Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg
- INIVEP** Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement et du Tourisme Le Ministre-Président

Benoît LUTGE Eric DI RUPO

Feuille n° 7/45 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au POS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (II)
 Assainissement autonome communal (IIb)
 Assainissement transitoire (III)

Zone urbanisable au POS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) : POS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 Cas adjugé ou en construction
 Cas à réaliser

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover
 Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
 Eau de surface ayant fonction de collecteur
 Canalisation spécifique en assainissement autonome
 Canalisation d'eau claire existante
 Canalisation d'eau claire à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 Eau souterraine (Mise à jour : 17/06/2005)
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ila)
 Prévention éloignée (Iib)
 Surveillance (Iii)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2000)
 Navigable
 1er catégorie
 2ème catégorie
 3ème catégorie
 non classé
 Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Natura 2000

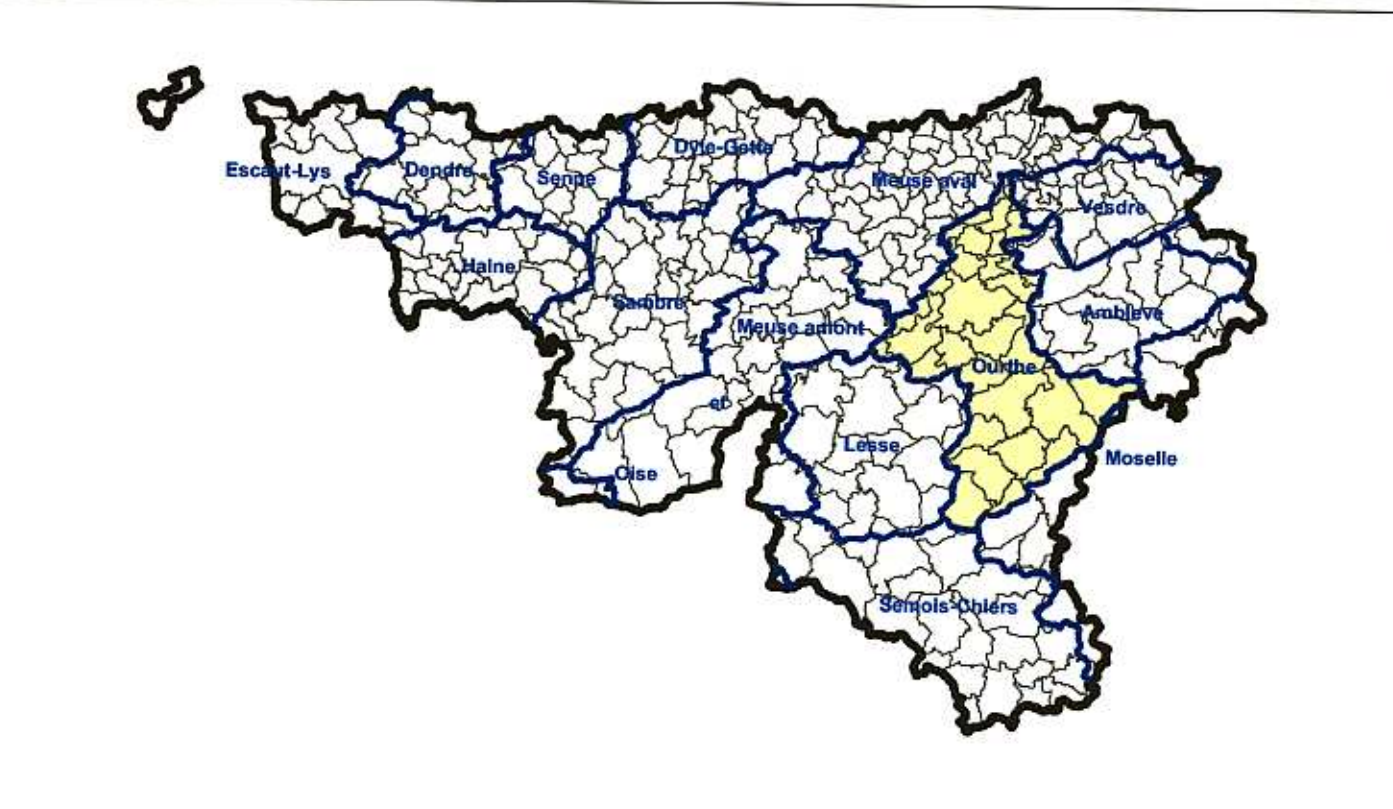
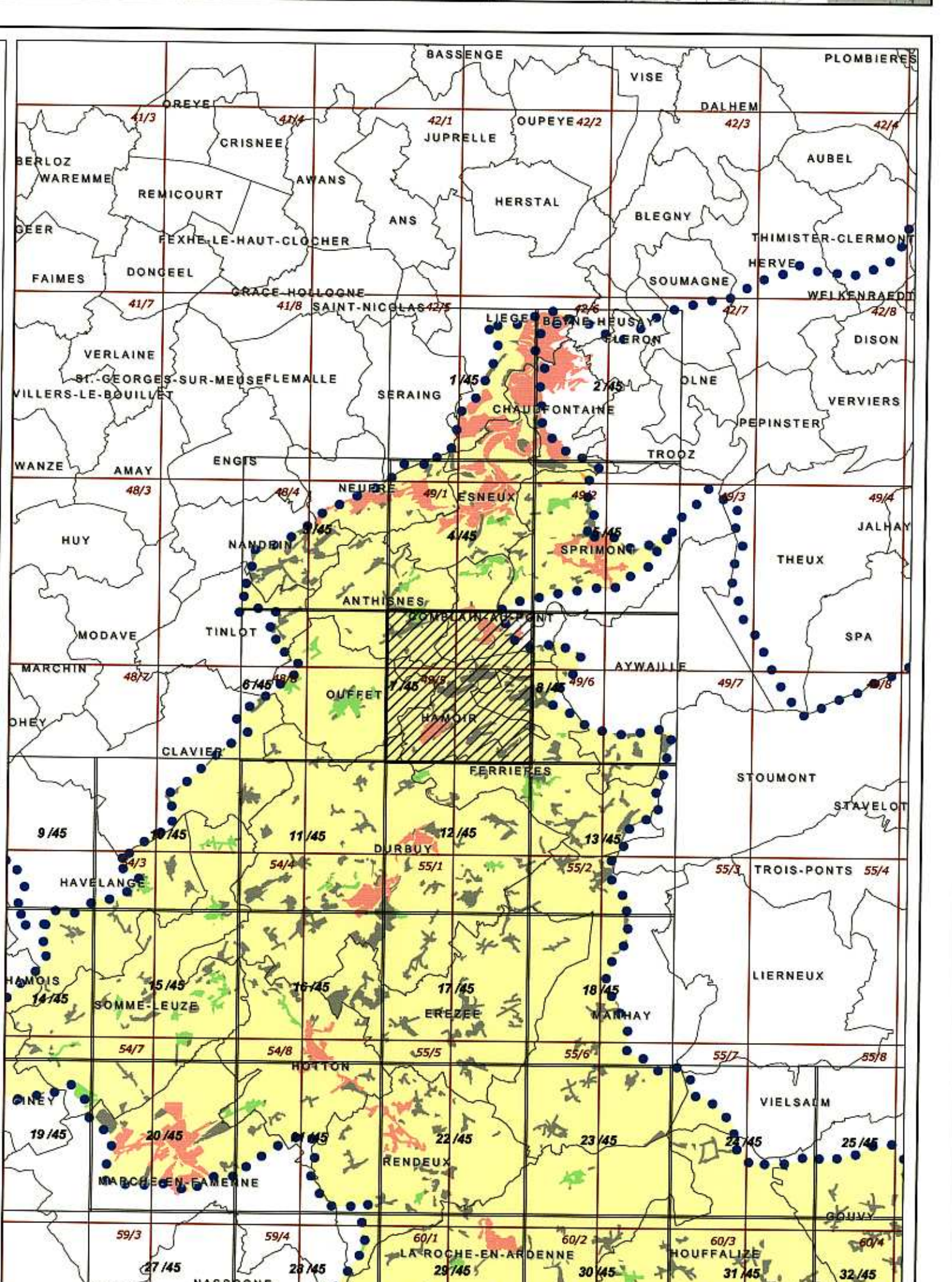
Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
 Plan de secteur (Mise à jour : 20/11/2006)
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
 Les zones destinées à l'urbanisation prévues au PASST intègrent un plan de responsabilité de la DGATLP.
 L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGM pour établir des projections quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN
 Fond de plan IGN (Mise à jour : 20/07/2005)
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document pour présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention T2 0394

Origine des données cartographiques : ANRW-DGRNE - ANRW-DGATLP - IGN
 Traitement des données : OFE et SPGE



TRAITEMENT DES EAUX USEES
 Station d'épuration
 Station publique
 Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES
 Déménagement - Exhaure
 Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be